



Assemblée générale

Distr.
GENERALE

A/RES/49/134
10 février 1995

Quarante-neuvième session
Point 12 de l'ordre du jour

RESOLUTION ADOPTÉE PAR L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE

[sur le rapport de la Deuxième Commission (A/49/726)]

49/134. Renforcement des systèmes d'information en
vue du redressement et du développement
durable de l'Afrique

L'Assemblée générale,

Sachant l'importance que revêtent les systèmes et techniques
d'information pour le redressement et le développement durable de l'Afrique,

Rappelant la résolution 1994/42 du Conseil économique et social, en date
du 29 juillet 1994, dans laquelle le Conseil l'a invitée à revoir le
budget-programme pour l'exercice biennal 1994-1995 1/ afin de permettre la
réalisation des activités prévues au sous-programme de la Commission
économique pour l'Afrique relatif à la mise en place de systèmes d'information
et de statistique, et rappelant aussi la décision 48/453 de l'Assemblée
générale, en date du 21 décembre 1993, dans laquelle l'Assemblée a convenu de
fournir des effectifs suffisants et des ressources appropriées au titre du
sous-programme,

Entérine la résolution 789 (XXIX) de la Conférence des ministres de la
Commission économique pour l'Afrique 2/, en date du 4 mai 1994, et prie le
Secrétaire général de mettre pleinement en oeuvre cette résolution dans les
limites des ressources existantes de l'Organisation des Nations Unies.

92^e séance plénière
19 décembre 1994

1/ Documents officiels de l'Assemblée générale, quarante-huitième
session, Supplément n° 6A (A/48/6/Rev.1/Add.1).

2/ Voir Documents officiels du Conseil économique et social, 1994,
Supplément n° 20 (E/1994/40), chap. IV.